



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/INF.1

Paris, 31 mars 2016

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

**Istanbul, Turquie
10 – 20 juillet 2016**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Ce document fournit des informations importantes concernant les
formulaires d'inscription, les visas obligatoires, les conseils pour le
voyage, l'hébergement recommandé, les transferts sur site et les
informations touristiques.**

Des informations supplémentaires sur la 40e session du Comité du patrimoine
mondial figurent sur le site Internet suivant :

<http://www.40whc2016.istanbul/>.

1. INTRODUCTION	1
2. OBJET	1
3. ORGANISATEURS DE LA SESSION	1
3.1 COORDONNÉES DES ORGANISATEURS	2
3.2 COORDONNÉES D'AUTRES SERVICES.....	2
4. PARTICIPANTS ET INSCRIPTION	3
4.1. PARTICIPANTS	3
4.2. INSCRIPTION	4
5. PROTOCOLE	4
6. LOGEMENT.....	4
7. PASSEPORT, VISA ET AUTRES INFORMATIONS DE VOYAGE.....	5
7.1. EXIGENCES CONCERNANT LE PASSEPORT	5
7.2. EXIGENCES RELATIVES AU VISA.....	5
7.3. SE RENDRE EN TURQUIE ET A ISTANBUL	6
7.4. ASSURANCE MEDICALE	7
8. LA RÉUNION.....	7
8.1. LIEU DE LA RÉUNION	7
8.2. TRANSPORTS LOCAUX ET TRANSFERT AU LIEU DE RÉUNION	7
8.3. COMPTOIR D'INSCRIPTION ET REMISE DES BADGES AU LIEU DE RÉUNION.....	7
8.4. BADGES	8
8.5. SALLE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS	8
8.6. REPAS ET PAUSES CAFÉ.....	8
8.7 SALLE DE PRIÈRES ET DE MÉDITATION	8
9. INFORMATIONS SUR LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE.....	8
9.1. RÉPUBLIQUE DE TURQUIE.....	8
9.2. LA VILLE D'ISTANBUL	9
9.3. CLIMAT	9
9.4. MONNAIE	9
9.5. POURBOIRES	10
9.6. APPAREILS ÉLECTRIQUES	10
9.7. REGLEMENTATION CONCERNANT LE TABAC	10
9.8. HEURE LOCALE	10
9.9. EAU POTABLE	10
10. PROGRAMME DE RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS	10
10.1. VISITES GUIDÉES ET EXCURSIONS	10
10.2. CIRCUITS DE VISITE APRÈS LE COMITÉ.....	10
11. MÉDIA	11
11.1. ACCRÉDITATION	11
11.2. INSCRIPTION DES MÉDIAS ET MESURES DE SÉCURITÉ.....	11
11.3. CENTRE DE MÉDIAS	11
11.4. SALLE DES CONFÉRENCES DE PRESSE.....	11
11.5. COMMUNIQUÉS DE PRESSE.....	11
11.6. ACCÈS DES MÉDIAS A LA 40E SESSION	12
12. FORUM DES JEUNES DE LA 40E SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL.....	12
13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	13

1. INTRODUCTION

La Turquie vous accueille chaleureusement à Istanbul pour la 40e session du Comité du patrimoine mondial, qui se tiendra du 10 au 20 juillet 2016.

Vous êtes invité à lire le présent document attentivement. Il contient des informations utiles qui vous garantiront un voyage sans encombre et un séjour agréable en Turquie. Il fournit également des renseignements importants concernant l'organisation logistique et les services fournis durant la session.

2. OBJET

Le **Comité du patrimoine mondial** est constitué de représentants de 21 États parties à la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, élus par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Croatie, Cuba, Finlande, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant : <http://whc.unesco.org/en/committee/>

Le Comité a pour fonctions essentielles :

1. d'identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les États parties, des biens culturels et naturels de Valeur universelle exceptionnelle qui doivent être protégés dans le cadre de la Convention, et d'inscrire ces biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
2. de contrôler l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en liaison avec les États parties ; de décider quels biens de la Liste du patrimoine mondial doivent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou retirés de cette liste ; et de décider si un bien peut être supprimé de la Liste du patrimoine mondial ;
3. d'examiner les demandes d'assistance internationale financées par le Fonds du patrimoine mondial.

La 40e session du Comité du patrimoine mondial se tiendra à Istanbul du 10 au 20 juillet 2016 au Centre des congrès d'Istanbul (Istanbul Congress Centre - ICC). Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de la réunion : <http://www.40whc2016.istanbul/>

3. ORGANISATEURS DE LA SESSION

La 40e session est organisée par l'UNESCO et par la République de Turquie et plus précisément le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec le ministère de la Culture et du Tourisme, la Commission nationale turque pour l'UNESCO, la Municipalité métropolitaine d'Istanbul, la Direction de la gestion des sites d'Istanbul et le Gouvernorat d'Istanbul.

Pour les informations générales en matière de logistique et d'organisation relatives à la 40e session du Comité du patrimoine mondial, veuillez contacter les organisateurs à l'adresse e-mail suivante :

info@40whc2016.istanbul

3.1 Coordonnées des organisateurs

Pour les demandes spécifiques que vous souhaiteriez adresser aux organisateurs, voici une liste des contacts pertinents :

Ministère des Affaires étrangères (Ankara)

Coordinateur pour la 40e session :

M. Cem Kahyaoğlu

Chef du département de diplomatie culturelle

Téléphone portable : +90533 028 00 62

E-mail : ckahyaoglu@mfa.gov.tr

Ministère des Affaires étrangères (Ankara)

M. Muhammed Çelikkaya

Deuxième secrétaire

Téléphone portable : +90505 638 91 94

E-mail : muhammed.celikkaya@mfa.gov.tr

Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO (Paris)

Mme Emriye Ormancı

Déléguée permanente adjointe

Ligne fixe : +33 (0) 1 45 68 27 15

E-mail : eormanci@mfa.gov.tr

Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO (Paris)

M. Murat Soğangöz

Premier secrétaire

Ligne fixe : +33 (0)145 68 27 15

E-mail : murat.sogangoz@mfa.gov.tr

3.2 Coordonnées d'autres services

Réservations d'hôtels

Destination touristique majeure, Istanbul propose une offre hôtelière très variée, avec 705 hôtels disposant de la certification du ministère de la Culture et du Tourisme pour une capacité d'accueil totale de plus de 140 000 lits. Parmi ces établissements, Istanbul compte 171 hôtels 4 étoiles et 123 hôtels 5 étoiles. Les participants à la 40e session disposent donc d'un choix très varié en matière d'hébergement.

Des chambres d'hôtel ont toutefois déjà été réservées dans plusieurs hôtels à proximité du lieu de l'événement, pour toute la durée de la 40e session. Ces chambres d'hôtels sélectionnées sont proposées à des tarifs négociés et préférentiels garantis. Les organisateurs recommandent aux participants de réserver leur logement le plus tôt possible en se rendant sur le lien suivant :

<http://40whcistanbul2016.bookingmaster.travel>

Des informations plus détaillées sont fournies au point 6 de ce document.

Pour toute question concernant les réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter :

Mme Benan Büncü

Ligne fixe : +90 850 300 09 09

E-mail : accommodation@40whc.istanbul

Événements et expositions parallèles, y compris demandes de services de restauration

Pour les événements parallèles, veuillez adresser toute demande au point de contact de l'UNESCO : d.martel@unesco.org, au plus tard le 24 juin 2016.

Vous recevrez ensuite un formulaire à compléter avec toutes les informations détaillées concernant le type d'événement ou d'exposition que votre pays souhaiterait organiser, ainsi que les caractéristiques du lieu requis et les besoins techniques et de restauration.

Après examen de votre requête, nous vous mettrons en contact avec les organisateurs du pays hôte pour toute information et tout détail important concernant l'organisation de l'événement (date, assistance technique, restauration, etc.)

Pour les questions d'ordre logistique, vous pouvez contacter les organisateurs de la session par l'intermédiaire du point de contact dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

M. Christopher Tonna

Téléphone portable : +90 534 713 61 42

E-mails : sideevents@40whc2016.istanbul

Visites et excursions

Des visites guidées d'Istanbul et de ses environs ainsi que des excursions payantes et des circuits de visite après le Comité sont organisés, en collaboration avec des agences de voyages professionnelles. Des informations détaillées à ce sujet sont fournies dans la section correspondante du site Internet de la 40e session : <http://www.40whc2016.istanbul/>

Il vous est demandé de vous inscrire au comptoir d'inscription, sur le site où se déroulera la session.

Médias

L'accréditation est obligatoire pour tous les représentants des médias. Pour connaître les instructions, veuillez vous reporter au point 11 du présent document et à la partie consacrée aux médias sur le site Internet : <http://www.40whc2016.istanbul/>

4. PARTICIPANTS ET INSCRIPTION

4.1. Participants

Les principaux participants à la 40e session du Comité du patrimoine mondial sont les **21 membres du Comité**.

Les **États Parties** à la Convention qui ne sont pas membres du Comité peuvent participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Les États qui ne sont pas parties à la Convention mais qui sont membres de l'UNESCO ou des Nations Unies peuvent, s'ils en font la demande par écrit, également être autorisés par le Comité à participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Assistent aux séances du Comité avec voix consultative un représentant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Comité peut autoriser à participer à ses sessions l'Organisation des Nations Unies et les Organisations du système des Nations Unies, ainsi que, si elles lui en font la demande par écrit 15 jours au moins avant la date de la session du Comité, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les missions permanentes d'observation auprès de l'UNESCO et des institutions à but non lucratif ayant des activités dans les domaines visés par la Convention, selon des critères définis par le Comité du patrimoine mondial, en qualité d'observateurs.

4.2. Inscription

Veuillez noter que toutes les demandes de participation à la 40e session du Comité **doivent être soumises par Internet** à l'adresse suivante <http://www.40whc2016.istanbul/>. L'inscription en ligne sera possible après l'envoi des lettres d'invitation officielles par le Centre du patrimoine mondial.

Tous les délégués et ceux qui souhaitent assister à la 40e session en tant qu'observateurs sont priés de bien vouloir s'inscrire dès que possible et de préférence **avant le 15 juin 2016**. Cela permettra aux organisateurs de la session d'avoir suffisamment de temps pour traiter les informations et de prendre les dispositions nécessaires.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser le **code d'accès** envoyé dans la lettre d'invitation adressée à la Délégation permanente, la Commission nationale ou l'organisation à laquelle vous appartenez.

Si vous n'avez pas ce code, veuillez vous adresser à la Délégation permanente ou la Commission nationale que vous représentez. Les contacts sont disponibles en ligne sur : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/worldwide/>.

Une fois votre inscription en ligne effectuée et votre accréditation accordée, un e-mail confirmant votre inscription vous sera adressé.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, veuillez envoyer un e-mail à :

registration@40whc2016.istanbul ou appelez Mme Nihan Artan, téléphone portable :

+ 90 543 93142 65.

5. PROTOCOLE

Toutes les questions relatives au protocole ainsi qu'à l'accueil des personnalités relèvent du pays hôte.

6. LOGEMENT

Le Hilton Istanbul Bosphorus a été sélectionné comme hôtel principal pour la conférence. De porte à porte, la distance entre l'hôtel et le lieu de la session est de 230 mètres. De plus amples informations concernant l'hôtel sont disponibles sur la page Internet suivante :

<http://www3.hilton.com/en/hotels/turkey/hilton-istanbul-bosphorus-ISTHITW/index.html>

À l'hôtel Hilton, la priorité sera donnée aux réservations faites par des représentants des délégations membres du Comité.

Pour le Hilton comme pour d'autres hôtels de la région, nous vous invitons à consulter le lien relatif aux réservations: <http://40whcistanbul2016.bookingmaster.travel>

Via ce lien, nous vous proposons plus de 20 hôtels situés à proximité du lieu de la session. Bien que nous vous conseillions vivement d'effectuer votre réservation via ce lien pour des raisons financières et de sécurité, vous pouvez également réserver votre hébergement dans d'autres établissements. Si tel est votre choix, veuillez noter qu'en raison de l'étendue de la ville et de l'importance de la circulation dans Istanbul, aucun service de navette ne sera assuré entre les hôtels et le lieu de la session.

Le site de l'événement est bien desservi par les transports publics et est facilement accessible depuis la plupart des hôtels d'Istanbul. Chaque participant recevra une carte de transport gratuite pour les transports publics et des bus navettes seront spécialement affrétés pour les personnes atteintes d'un handicap physique qui en ont besoin.

Les participants à la 40e session seront responsables de toutes les dépenses effectuées durant leur séjour.

La plupart des hôtels sont équipés d'une connexion Wi-Fi gratuite.

Les hôtels demandent un numéro de carte bancaire pour toutes les réservations.

7. PASSEPORT, VISA ET AUTRES INFORMATIONS DE VOYAGE

7.1. Exigences concernant le passeport

Les participants doivent être en possession d'un passeport national valide pour entrer en Turquie. Ce passeport doit avoir une durée de validité allant jusqu'à soixante jours au moins après la date de fin du séjour.

7.2. Exigences relatives au visa

Dans un premier temps, les participants sont invités à visiter le site Internet du ministère des Affaires étrangères de Turquie afin de vérifier si un visa est requis ou non, en fonction de leur pays d'origine, et de déterminer le type de passeport requis :

<http://www.mfa.gov.tr/visa-information-for-foreigners.en.mfa>

Pour les participants qui ont besoin d'un visa pour entrer en Turquie, veuillez noter que les visas sont **gratuits** pour tous les participants accrédités à la 40e session du Comité du patrimoine mondial.

Pour éviter tout retard dans l'émission des visas, les participants sont vivement encouragés à faire leur demande **seulement après avoir terminé de remplir leur dossier d'inscription en ligne et après avoir été accrédités par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans un délai maximum de quatre semaines avant** le début de la réunion.

Veuillez noter qu'en fonction du pays de résidence, des délais précis doivent être respectés pour les demandes de visa.

L'e-mail de confirmation reçu à la suite de l'inscription et de l'accréditation en ligne (voir le point 4 du présent document) devra être présenté lors de la demande de visa, ainsi que les documents suivants :

- un exemplaire de la lettre officielle d'invitation de l'UNESCO,
- un passeport,
- un formulaire de demande de visa,
- deux photos d'identité en couleur au format passeport,
- une attestation d'assurance médicale,

- une confirmation de la réservation d'hôtel, et
- une réservation de vol.

Une ambassade de Turquie est présente dans 131 des 190 États parties autres que la Turquie.

L'adresse et les coordonnées de chaque ambassade sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mfa.gov.tr/turkish-representations.en.mfa>

Toutes les ambassades de Turquie et tous les consulats généraux seront informés en bonne et due forme et préalablement par le ministère des Affaires Étrangères concernant l'organisation de la 40e session du Comité. Ils seront ainsi chargés de délivrer les visas aux participants concernés dès lors que les documents demandés leur auront bien été remis.

Si, en raison d'un cas de force majeure, un participant n'est pas en mesure de contacter la mission diplomatique ou le consulat turc le plus proche, il peut obtenir un visa au poste de frontière à son arrivée, sur présentation des documents mentionnés plus haut. Les visas délivrés au poste de frontière seront là encore émis gratuitement. Toutefois, cette procédure peut être plus ou moins longue en fonction de votre heure d'arrivée à l'aéroport d'Istanbul.

Autrement, les participants peuvent aussi obtenir un visa électronique sur le site Internet officiel suivant : <https://www.evisa.gov.tr/fr/>.

Toutefois, les participants doivent être informés qu'un visa électronique est assujéti à certains frais. En d'autres termes, un visa électronique implique le paiement de frais de visa non remboursables.

IMPORTANT : Toutes les ambassades de Turquie seront informées par les organisateurs des participants qui se sont inscrits avec succès via le site Internet en ligne.

Veuillez noter que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ne pourra pas intervenir concernant les décisions prises par les autorités turques en matière de demandes de visas.

Si vous avez des questions, merci de bien vouloir consulter directement l'adresse Internet suivante :

<http://www.mfa.gov.tr/visa-information-for-foreigners.en.mfa> ou contacter :

M. Muhammed Çelikkaya

Deuxième secrétaire

Téléphone portable : +90 505 638 91 94

E-mail : muhammed.celikkaya@mfa.gov.tr

7.3. Se rendre en Turquie et à Istanbul

Dès que les participants auront reçu le courriel de confirmation de leur accréditation, il leur est vivement conseillé d'organiser leur voyage à Istanbul le plus tôt possible.

Se rendre à Istanbul en avion

La ville d'Istanbul a deux aéroports internationaux : Istanbul Atatürk (IST) et Istanbul Sabiha Gökçen (SAW). Le premier est l'une des plus importantes plateformes de trafic aérien mondial. À ce titre, il propose des vols en provenance de tous les pays du monde, à des fréquences beaucoup plus élevées que l'aéroport SAW. Toutefois, le second aéroport

accueille occasionnellement des vols proposés à des tarifs réduits (en fonction de la date d'achat du billet d'avion).

Le transport entre ces aéroports et le centre-ville est assuré par des lignes de navettes régulières.

Si vous prévoyez de réserver un circuit de visite après le Comité, vérifiez aussi la dernière étape du circuit. Certains circuits s'achèveront dans une autre ville ; dans ce cas, vous devrez avoir réservé un vol multi-destinations ou effectuer des trajets supplémentaires en Turquie.

IMPORTANT : Selon la législation turque, l'exportation d'antiquités est strictement interdite. Des restrictions à l'exportation sont appliquées dans tous les aéroports, les ports et les frontières turcs. L'acquisition d'une antiquité et sa vente illégale sont sévèrement punies. Prenez garde à ne pas acheter d'objets contrefaits.

7.4. Assurance médicale

Un service de premiers secours et une ambulance seront à la disposition des participants en cas de nécessité, sur le lieu de la session, mais aucun autre service médical ne sera assuré. Les participants devront assumer les frais de tout traitement médical reçu en Turquie. Il est donc vivement recommandé aux participants de contracter une assurance médicale dans leur pays, pour être couverts en Turquie et ailleurs lors de leur voyage.

Le numéro d'urgence médicale est le 112.

8. LA RÉUNION

8.1. Lieu de la réunion

La 40e session du Comité du patrimoine mondial se tiendra du 10 au 20 juillet 2016, au Centre des congrès d'Istanbul (<http://www.iccistanbul.com/>).

Construit en 2009, le Centre des congrès d'Istanbul est l'un des complexes multifonctionnels les plus récents et modernes de la ville. Il occupe une surface de 120 000 m² sur cinq étages.

Le Centre est situé dans l'épicentre d'Istanbul, appelé Taksim / Harbiye.

Veuillez noter que le site est aménagé pour les personnes handicapées et ayant des besoins spéciaux.

8.2. Transports locaux et transfert au lieu de réunion

Les participants recevront une carte de transport gratuite pour prendre les transports publics locaux à Istanbul.

Il est possible de réserver un taxi à tout moment, à vos frais, depuis la réception de l'hôtel et le comptoir d'inscription au Centre des congrès.

8.3. Comptoir d'inscription et remise des badges au lieu de réunion

Les comptoirs d'inscription seront ouverts dès le samedi 9 juillet 2016 à 14 h. Du 10 au 20 juillet 2016, le comptoir d'inscription sera ouvert de 8 h à 20 h. Les participants doivent suivre la procédure d'inscription pour recevoir leurs badges au comptoir d'inscription situé à l'entrée du Centre des congrès. Nous encourageons tous les participants à se présenter en personne au comptoir d'inscription sur place avant l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial le 10 juillet. Un dossier d'information et d'accueil sur la 40e session leur sera remis.

Veuillez noter que l'inscription est obligatoire pour tous les participants.

8.4. Badges

Sous réserve d'accord et d'accréditation lors du processus d'inscription en ligne, vous pourrez récupérer votre badge après identification, au moyen de votre passeport, à votre arrivée au lieu de réunion.

Il est **important** que les participants s'identifient et se présentent au comptoir de la réception dès leur arrivée sur le lieu de la réunion pour que les badges puissent être imprimés et distribués à temps.

Le badge d'identification n'est pas transférable. Pour des raisons de sécurité, le badge doit être visible à tout moment pour avoir accès au Centre des congrès, pour assister aux réunions et participer à d'autres activités. L'accès sera refusé à toute personne non officiellement accréditée ou qui se servira de son badge de manière inappropriée.

8.5. Salle d'accueil des participants

Un accès gratuit à Internet en Wi-Fi sera fourni dans tout le Centre des congrès à tout moment.

Les participants auront à leur disposition un bureau de poste et un guichet bancaire.

Une salle équipée d'un nombre limité d'ordinateurs avec accès à Internet et d'imprimantes ainsi que de stations d'accueil pour leurs propres appareils portables seront à la disposition de tous les participants. Des techniciens seront présents sur place en permanence pour les aider.

Seul un jeu imprimé des documents portant sur la 40e session sera fourni à chaque délégation membre du Comité.

Tous les autres délégués sont priés d'apporter leurs propres copies.

Les documents seront disponibles en ligne six semaines avant l'ouverture de la session.

8.6. Repas et pauses café

Au cours de la 40e session, du café, du thé et de l'eau seront offerts aux participants, à l'extérieur de la principale salle de réunion.

A l'heure du déjeuner, différents repas payants seront proposés dans la zone de restauration du Centre des congrès d'Istanbul.

8.7 Salle de prières et de méditation

Dans le Centre des congrès, une salle de prières et de méditation sera mise à disposition des participants durant toute la session du Comité.

9. INFORMATIONS SUR LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

9.1. République de Turquie

La Turquie est une république parlementaire fondée par Mustafa Kemal Atatürk en 1923. Située à la jonction entre deux continents et régions, la Turquie a été un berceau et un point de jonction pour nombre de civilisations, de traditions héritées et de cultures de civilisations anciennes. La culture de ce pays résulte d'un patrimoine diversifié. Habitée depuis l'âge paléolithique, la Turquie a accueilli de nombreux empires allant des Sumériens aux Hittites, des Lydiens aux Byzantins et des Seldjoukides aux Ottomans.

Le pays est situé entre l'Europe et l'Asie, la mer Noire et la mer Méditerranée ainsi qu'entre la mer Égée et le Caucase. La Turquie est entourée de huit pays limitrophes. C'est l'un des

pays les plus peuplés d'Europe, avec 78 millions d'habitants. Les villes comptant le plus grand nombre d'habitants sont Istanbul (15 millions), la capitale Ankara (5,3 millions) et Izmir (2,9 millions).

Avec sa tradition bien enracinée d'État et de démocratie, la Turquie est un membre de l'ONU, de l'OTAN, de l'OCDE, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique) et du G-20. La Turquie est devenue membre associé de la CEE en 1963, a rejoint l'union douanière de l'UE en 1995 et a engagé des négociations en vue de son adhésion pleine et entière à l'Union Européenne en 2005.

La Turquie a adhéré à l'UNESCO le 4 novembre 1946. Établie en 1949, sa Commission nationale pour l'UNESCO est l'une des plus anciennes de ces institutions.

La Turquie a ratifié la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel le 16 mars 1983. Elle compte quinze biens culturels et naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

C'est la seconde fois que la Turquie est membre du Comité du patrimoine mondial ; la première fois, était durant la période comprise entre 1983 et 1989.

Pour la première fois, elle accueillera une session du Comité.

9.2. La ville d'Istanbul

Istanbul est le centre historique, culturel et économique de la Turquie. La ville est installée à cheval sur le Bosphore entre la mer de Marmara et la mer Noire. Son centre commercial et historique se situe sur la rive européenne tandis que près d'un tiers de sa population vit sur la rive asiatique.

Istanbul est l'une des villes les plus peuplées au monde ; plus grande métropole d'Europe, elle se classe aussi à la sixième place des plus grandes villes du monde.

Destination touristique très prisée, Istanbul est la cinquième ville la plus visitée au monde. Sa péninsule historique inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985 en tant que tout premier site culturel turc est la plus grande attraction de la ville.

Toutefois, la majorité des divertissements qu'offre la ville se concentrent dans la zone de Taksim / Beyoğlu.

9.3. Climat

En raison de sa taille, de sa topographie diversifiée, de son emplacement maritime, et surtout du fait qu'elle possède des côtes donnant sur deux mers différentes, l'une au nord, l'autre au sud, Istanbul présente différents microclimats. En été, les températures sont élevées et l'humidité persistante. Les précipitations sont rares.

9.4. Monnaie

La devise officielle en Turquie est la livre turque (TL) et elle se décline :

en billets de banque : 5, 10, 20, 50, 100 et 200 TL ; et en pièces de monnaie : 5, 10, 25, 50 *kuruş* et 1 TL. Les espèces peuvent habituellement être échangées sans frais de commission dans les bureaux de change, les banques et les hôtels. Les taux de change sont disponibles sur le site Internet de la Banque centrale de la République de Turquie :

<http://www.tcmb.gov.tr/wps/wcm/connect/tcmb+en/tcmb+en>

Les distributeurs de billets (ATM), que l'on retrouve dans toute la Turquie, acceptent la plupart des cartes bancaires et des cartes de crédit. Les instructions sont disponibles en anglais, en français et en allemand.

9.5. Pourboires

Il est d'usage de laisser un petit pourboire dans les restaurants (10 % de l'addition).

9.6. Appareils électriques

En Turquie, l'alimentation électrique est en courant alternatif 220 volts (50 Hz). Les appareils électriques doivent être munis de prises européennes (embouts cylindriques, à deux broches). Un adaptateur universel est recommandé.

9.7. Réglementation concernant le tabac

En Turquie, il est interdit de fumer dans les lieux publics, y compris dans les hôtels. Certains restaurants et cafétérias possèdent un espace réservé aux fumeurs. Dans le Centre des congrès, un espace extérieur sera réservé aux fumeurs.

9.8. Heure locale

À compter du 27 mars 2016, la Turquie passera à l'heure d'Europe de l'Est (EET), zone (UTC/GMT +3 heures).

9.9. Eau potable

Bien que l'eau courante soit potable à Istanbul, nombre de commerces et d'hôtels proposent des bouteilles d'eau minérale à un prix raisonnable.

10. PROGRAMME DE RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS

En tant que participant inscrit, vous êtes cordialement invité à participer aux réceptions et événements qui auront lieu lors de la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Le programme sera consultable sur le site Internet.

La **cérémonie d'ouverture** de la 40e session se tiendra le **10 juillet 2016 à 19 h** au Centre des congrès d'Istanbul et sera ouverte à tous les participants.

Des informations détaillées sur la **cérémonie de clôture** de la 40e session seront fournies sur le site Internet : <http://www.40whc2016.istanbul/>

10.1. Visites guidées et excursions

Des informations détaillées sur les visites guidées et sur les excursions seront mises à disposition sur le site Internet de la 40e session.

Les participants pourront accéder gratuitement aux musées nationaux d'Istanbul sur présentation de leur badge.

10.2. Circuits de visite après le Comité

Des circuits de visite sur mesure d'un ou plusieurs jours sur des sites turcs inscrits au patrimoine mondial seront proposés après la session du Comité.

Veuillez noter que le nombre de places pour chaque excursion est limité et qu'un nombre minimum de participants est requis.

Pour toute question concernant les visites guidées et les excursions dans Istanbul ainsi que les circuits de visite après le Comité dans et à proximité d'Istanbul et ailleurs en Turquie, les participants sont priés de bien vouloir contacter :

Mme Benan Büncü

Ligne fixe : +90 850 300 09 09

E-mail : accommodation@40whc.istanbul

11. MÉDIA

La Turquie accueille des représentants des médias du monde entier. La session est ouverte aux représentants de médias à tout moment. La session sera également retransmise en direct sur le site Internet de la session ainsi que sur celui du Centre du patrimoine mondial. Pour de plus amples informations, veuillez lire les paragraphes qui suivent avec attention.

11.1. Accréditation

L'accréditation des journalistes qui souhaitent couvrir la 40e session du Comité du patrimoine mondial est obligatoire. Pour vous accréditer, veuillez vous inscrire en ligne dans la section média à l'adresse suivante : <http://www.40whc2016.istanbul/>

11.2. Inscription des médias et mesures de sécurité

À partir du samedi 9 juillet 2016 à 14 h, un comptoir spécial de réception sera réservé sur place aux représentants des médias. Veuillez noter que votre demande d'inscription et d'accréditation en ligne doit avoir été effectuée avant de vous présenter au comptoir de la réception installé sur place.

Une fois inscrit en ligne, vous devrez télécharger vos informations en ligne. Sous réserve d'accord et d'accréditation lors du processus d'inscription en ligne, un badge d'identification sera prêt à être imprimé et vous pourrez récupérer votre badge après identification à votre arrivée au lieu de réunion.

Il est impératif que les représentants des médias s'identifient et se présentent au comptoir de la réception dès leur arrivée sur le lieu de la réunion pour que les badges puissent être imprimés et distribués à temps. Les badges d'identification doivent être portés de manière visible à tout moment pour pouvoir accéder au lieu de la réunion ; ils doivent être présentés à la demande du personnel de sécurité.

Les badges d'identification ne sont pas transférables. L'accès aux salles de séance plénière ou aux salles de réunion sera refusé à toute personne qui utilisera son badge de manière inappropriée.

Sachez que le personnel de sécurité pourra examiner et vérifier l'équipement et les effets personnels apportés dans le Centre des médias. Prévoyez suffisamment de temps dans votre programme pour passer les contrôles de sécurité.

11.3. Centre de médias

Un Centre de médias sera à la disposition des journalistes qui couvriront la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Il leur servira d'espace de travail et sera équipé de matériel informatique et d'une connexion Wi-Fi. Les journalistes souhaitant organiser des interviews de membres du Comité seront invités à déposer leurs demandes au Centre de médias.

11.4. Salle des conférences de presse

Les conférences de presse, pour les médias accrédités, se dérouleront dans un espace réservé du Centre de conférences. Le programme des événements prévus pour les médias sera remis lors de l'inscription et sera consultable sur le site Internet.

11.5. Documents de presse

Les documents de presse et notamment les photos, les communiqués de presse ou les interviews seront postés sur le site Internet de la session.

Le site Internet contiendra également des liens vers les documents de travail du Comité et la retransmission de la session en direct.

11.6. Accès des médias à la 40e session

Une équipe chargée des relations avec les médias sera présente au Centre de médias pendant la durée de la 40e session. Des réunions d'information sur les décisions du Comité du patrimoine mondial se tiendront en fonction des besoins, et des communiqués de presse seront publiés tout au long de la session.

La session du Comité du patrimoine mondial se tiendra avec une retransmission des débats en ligne et sur écran au Centre des congrès d'Istanbul.

Pour toute question concernant l'accréditation des médias et les équipements, veuillez contacter les organisateurs de la session à l'adresse suivante : media@40whc2016.istanbul

Pour toute question des médias concernant le Comité du patrimoine mondial, veuillez contacter : la Section des relations avec les médias du Département de l'information (UNESCO) +33145681741.

12. FORUM DES JEUNES DE LA 40E SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Dans le cadre de la 40e session du Comité du patrimoine mondial et du Programme d'éducation au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Commission nationale de la Turquie pour l'UNESCO et la Direction de la gestion des sites d'Istanbul organisent le **Forum des jeunes sur le patrimoine mondial de 2016 : « À la croisée des chemins du patrimoine à multiples strates »**, du 29 juin au 12 juillet 2016 ».

Tous les frais liés aux voyages internationaux, à l'hébergement et aux transports seront pris en charge par la Municipalité métropolitaine d'Istanbul.

De jeunes représentants de **35 pays, âgés de 22 à 28 ans**, auront l'opportunité d'échanger des idées, de participer à des discussions et de s'immerger dans des thématiques relevant du patrimoine à multiples strates.

Le Forum vise à renforcer les connaissances des jeunes et leur prise de conscience de l'importance :

1. de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial,
2. des méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial,
3. des défis et des opportunités liés à la protection des sites du patrimoine mondial.

Les activités prévues comprennent : des visites de sites du patrimoine mondial, tels que Bursa et Cumalikizik, avec les experts internationaux du patrimoine ; des ateliers sur différents sujets liés aux sites à multiples strates ; des activités pratiques autour du travail du bois et de la pierre pour la protection et l'entretien de sites du patrimoine mondial à Istanbul ; des présentations d'experts et de jeunes représentants ; la participation à des discussions sur l'état de conservation des biens et l'utilisation du modèle de simulation pour les jeunes.

Les jeunes représentants prépareront le document final du Forum qui sera présenté lors de la cérémonie d'ouverture de la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Ils participeront aussi à la séance plénière du premier jour du Comité du patrimoine mondial pour observer le fonctionnement de ce Comité.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : yf@40whc2016.istanbul

13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur le Comité du patrimoine mondial et la Convention du patrimoine mondial, voir le site Internet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à : <http://whc.unesco.org>

Pour toute question d'ordre général concernant la 40e session du Comité du patrimoine mondial, n'hésitez pas à contacter les organisateurs de la session à l'adresse suivante : info@40whc2016.istanbul

Merci de votre attention et bon voyage !